

Commune de Deuil-La Barre

Département du Val-d'Oise



Plan Local d'Urbanisme



2 – Projet d'Aménagement et de Développement Durables

P.L.U. approuvé par le Conseil Municipal en date du 16 décembre 2019

Société Urballiance
78, rue de Longchamp - 75116 Paris
urballiance@hotmail.fr

Qu'est ce qu'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, P.A.D.D., constitue l'une des pièces essentielles du Plan Local d'Urbanisme. Il traduit le projet d'ensemble d'aménagement de la ville pour les 10 à 15 années à venir. Se faisant, il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs retenues par la commune et fixe les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le P.A.D.D. définit la stratégie d'aménagement et de développement durables de la commune qui va lui permettre de s'inscrire parfaitement dans le respect des principes qui fondent le développement durable dans l'urbanisme :

- ✓ le respect du principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé et la préservation des espaces naturels et des paysages ;
- ✓ le respect de la diversité des fonctions et de la mixité sociale pour les besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activité et d'équipement ;
- ✓ le respect du principe d'utilisation économe et équilibrée de l'espace, la maîtrise des déplacements urbains, la sauvegarde du patrimoine bâti, la préservation de la qualité de l'eau, de l'air, des écosystèmes, des sols, des sous-sols, des espaces verts, la prévention des pollutions et des nuisances de toute nature, ...

Les orientations du P.A.D.D. ont une portée non normative, mais doivent être cohérentes avec les Orientations d'Aménagement et de Programmation ainsi qu'avec le règlement, qui sont opposables juridiquement.

Le Plan Local d'Urbanisme, par la mise en œuvre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, contribue à permettre la valorisation des atouts de la commune de Deuil-La Barre pour améliorer son cadre de vie, dans un souci de respect de son environnement.

Institué par la loi Solidarité Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, ce projet constitue un guide stratégique et politique qui dessine Deuil-La Barre comme une commune dynamique, accessible, accueillante et respectueuse du développement durable.

Pour une protection de l'environnement et une préservation du cadre de vie deuillois

Afin de créer une ville durable, respectueuse des ressources environnementales et encourageant la valorisation de son environnement, Deuil-La Barre a la volonté de continuer à améliorer et à embellir son cadre de vie, de mettre en valeur et développer son patrimoine vert.

❖ Poursuivre l'aménagement de la coulée verte

Projet phare de la ville, la coulée verte constituera un espace structurant et un axe de circulation douce et de promenade traversant la commune du Nord au Sud avec comme objectif final de relier la forêt de Montmorency aux rives de la Seine à Epinay-sur-Seine.

Cette future trame verte cheminera à travers différents sentiers des coteaux, divers équipements municipaux, certains parcs dont Victor Labarrière et des Presles, ainsi qu'une partie de la friche verte au cœur du Moutier qui fera l'objet d'une mise en valeur.

Une première tranche de cet axe structurant a déjà été réalisée entre la rue Jean Bouin et le chemin du Tour du Parc.

A terme, cet axe vert pourrait servir de support à un futur corridor écologique entre Seine et forêt.

❖ Affirmer les espaces verts publics au sein du tissu urbain et renforcer la végétalisation de l'espace public

Aujourd'hui, Deuil-La Barre dispose, au sein de son espace urbain, de près d'une dizaine d'espaces verts qui offrent aux Deuillois des lieux de détente et de loisirs, dont les principaux sont : le parc Winston-Churchill, le parc de La Chevrette, le parc de la Galathée, le parc des Presles, le parc Victor Labarrière. Grâce à leur caractère non imperméabilisé, ces espaces assurent de nombreuses fonctions écologiques avec le cycle de l'eau, un support pour la biodiversité, le rafraîchissement de la ville, la transformation de carbone en oxygène. Les fonctions sociales de ces espaces sont également primordiales puisqu'ils participent activement au lien social, aux loisirs, à l'apaisement par rapport au bruit, à la santé ou encore au bien-être de toute une population. Ainsi, ces espaces seront tous classés en zone naturelle indicée pour affirmer leur caractère et leur vocation.

Toujours dans la volonté de valoriser le cadre de vie des habitants, Deuil-La Barre souhaite renforcer la végétalisation de l'espace public via la plantation d'arbres le long de certaines voies afin de développer une trame verte paysagère qui reliera, au fur et à mesure, les espaces de vie dans la ville, valorisera la complémentarité entre espace public et privé, exposera la diversité des paysages urbains, agrémentera les parcours des liaisons douces et participera à la qualité des paysages.

❖ *Préserver la prégnance du végétal au sein de l'habitat*

Pour protéger le tissu végétal au sein du cadre urbain, la ville souhaite préserver et inciter la végétalisation des espaces privatifs, aujourd'hui porteuse de l'identité deuilloise afin de garantir toujours davantage un cadre de vie agréable aux habitants. Il s'agit, également, d'assurer une gestion optimale de l'eau de pluie à la parcelle.

❖ *Mettre en valeur les friches boisées du Moutier et de la Plante des Champs ainsi que la Côte de Deuil*

Au sein de la commune, deux espaces naturels détiennent un potentiel de mise en valeur important : les friches boisées du Moutier et de la Plante des Champs.

Pour permettre aux Deuillois de profiter pleinement de son environnement naturel, aujourd'hui non exploité, au cœur de l'espace urbain, la commune souhaiterait, en partenariat avec la Région Île-de-France, le département du Val-d'Oise et la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, valoriser ces friches et les ouvrir sur la ville en créant de véritables lieux de détente et de loisirs.

Au Nord du territoire deuillois, les coteaux se distinguent par leur caractère naturel. À l'origine couverts de forêts, les coteaux seront déboisés dès le Moyen-âge, pour installer des vergers et des vignes, mais au 20^{ème} siècle, l'abandon de l'agriculture modifiera de nouveau le paysage, engendrant des ambiances variées. Aujourd'hui, s'entremêlent de nombreux terrains jardinés, des anciens vergers en friche et des espaces composés de taillis. La commune souhaite préserver cet espace naturel composite et le valoriser afin que la Côte de Deuil demeure le symbole d'une ville verte. À ce titre, dans le cadre du projet de l'avenue du Parisis, la commune sera particulièrement vigilante et attentive sur la manière dont seront valorisés et paysagés les abords de la future avenue, et ce afin de préserver le patrimoine remarquable du secteur des Coteaux.

❖ *Valoriser les jardins familiaux et partagés*

Deuil-La Barre compte de nombreux jardins familiaux au sein des coteaux et de l'espace boisé en friche de la Plante des Champs. La ville souhaite, dans le cadre d'un projet global de mise en valeur des secteurs de la Côte de Deuil et de la Plante des Champs, valoriser et encadrer cet élément constitutif du patrimoine deuillois pour préserver son authenticité communale, répondre à la forte demande des habitants, et poursuivre une démarche environnementale.

❖ *Assurer un développement communal cohérent et judicieux, peu consommateur d'espace naturel*

La protection des espaces naturels sur la commune passe par le maintien de l'essentiel des zones naturelles existantes, et ce dans le but de s'inscrire dans les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Le développement urbain deuillois consommera peu d'espace naturel, il se fera principalement à travers une densification maîtrisée de son tissu urbain existant. Seule une partie située en marge de la frange ouest de la friche boisée du secteur du Moutier, le long de la rue Napoléon Fauveau, fera l'objet d'un déclassement pour permettre la réalisation d'un aménagement global. Les jardins familiaux existants sur ce secteur seront déplacés.

L'objectif de consommation est donc de 0,87 hectares au regard de l'aménagement de ce site, rue Napoléon Fauveau. Le secteur du Moutier sera maintenu en zone naturelle dans sa quasi intégralité. Il s'agit de répondre, également, à un des objectifs inscrit au Schéma Directeur de la Région Île-de-France sur ce secteur, identifié comme espace boisé à préserver.

De plus, deux petites parcelles au Nord du territoire rue de Verdun, d'une superficie totale de 0,05 hectare, classées en zone naturelle basculeront en zone urbaine à dominante pavillonnaire.

Ainsi concernant les objectifs chiffrés de modération de la consommation des espaces naturels, il a été consommé dans le P.L.U. approuvé le 6 février 2012, 1,31 hectare au niveau de la zone AUI qui était destinée à l'extension de la zone d'activités du Moutier, soit une consommation de 2,02% de l'espace naturel communal. Le futur P.L.U. prévoit de consommer seulement 0,92 hectare avec 0,87 hectare au niveau de la zone 2AU sur le secteur du Moutier et 0,05 ha dans la partie Nord du territoire rue de Verdun, soit un objectif de consommation de 1,74% de l'espace naturel

❖ *Poursuivre la préservation des éléments paysagers et du patrimoine bâti identitaire et de caractère de la commune*

Deuil-La Barre a recensé un patrimoine naturel et bâti sur son territoire protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme. Aujourd'hui, la ville a l'ambition de réactualiser ce patrimoine pour toujours mieux le protéger et le mettre en valeur afin de conserver son identité.

❖ *Poursuivre la protection de la forme urbaine et architecturale du centre ancien*

Le caractère villageois du centre ancien est un atout fort de la commune. Ce caractère doit être protégé et renforcé par une démarche couplée de renouvellement urbain et de mise en valeur du bourg.

Ce renouvellement urbain doit se faire dans la continuité des alignements, des volumes, des trames, et des matériaux existants. Il s'agit donc de :

- ✓ préserver, par un règlement adapté, les hauteurs, les volumétries, les matières et les couleurs traditionnelles ;
- ✓ protéger les jardins intérieurs.

❖ *Poursuivre la requalification des principales entrées de ville de la commune*

Deuil-La Barre souhaite poursuivre la valorisation de ses principales entrées de ville par un traitement spécifique qui, outre l'aspect sécuritaire, qualifierait l'identité communale.

❖ *Encourager les constructions économes et favoriser le développement des énergies renouvelables et de production locale*

Le développement souhaité de l'habitat deuillois doit s'accompagner d'une grande qualité environnementale des constructions et des matériaux. Deuil-La Barre incitera les maîtres d'ouvrage à étudier les solutions qui limitent l'impact sur l'environnement et préservent les ressources naturelles.

Les points suivants seront particulièrement examinés :

- ✓ une gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets optimisée pour s'inscrire dans la loi relative à la transition énergétique et tendre vers des "bâtiments passifs" et la future RT 2020 ;
- ✓ un choix de matériaux naturels et performants pour la construction et d'isolants d'origine végétale ou textile ;
- ✓ un choix de matériaux constructifs de qualité.

Deuil-La Barre souhaite également favoriser le développement des énergies renouvelables et de production locale en :

- ✓ permettant aux porteurs de projet d'exploiter les énergies renouvelables tout en garantissant l'intégration paysagère des équipements dédiés ;
- ✓ étudiant l'opportunité de développer les énergies renouvelables dans les projets.

❖ ***Prendre en compte le plan d'exposition au bruit et les risques naturels liés aux inondations et aux mouvements de terrain dans le développement urbain***

Deuil-La Barre s'inscrit dans un cadre géographique intégrant le Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle, mais également des risques relatifs aux mouvements de terrain liés aux retraits et gonflements des sols argileux, à la dissolution du gypse et à la présence de zones alluvionnaires compressibles. De plus, il existe des risques liés aux inondations par remontée de la nappe phréatique et par ruissellement pluvial. A cela s'ajoute les nuisances sonores liées à l'augmentation du trafic national et international commercial non régulier et aux avions privés de l'aéroport de Paris-Le Bourget. Ces nuisances sonores sont accentuées par la présence des deux faisceaux ferroviaires et l'important trafic routier supporté sur les routes départementales traversant le territoire communal. La commune est donc exposée à une multi-exposition aux bruits aériens, ferroviaires et routiers.

Ces risques et ces nuisances doivent être pris en compte préalablement dans le développement de la ville sur elle même et contraint de facto la future densification de la commune.

Pour une préservation et une diversification du parc immobilier deuillois

Afin de conforter son attractivité et répondre aux demandes de sa population en matière d'habitat, Deuil-La Barre poursuit son effort avec différentes mesures. Il s'agit d'offrir un parc immobilier diversifié répondant à l'ensemble des besoins de sa population tout en préservant l'identité urbaine deuilloise.

❖ *Prévoir un développement de l'habitat en cohérence avec les évolutions démographiques communales*

Au regard de la croissance démographique lors des différents recensements, du contexte dans lequel la commune s'inscrit, des attentes communales et des objectifs imposés par le Schéma Directeur de la Région Île-de-France, il est envisagé un scénario équilibré avec une croissance démographique annuelle de près de 0,9%, soit sur la période 2014 - 2030, 3 264 habitants supplémentaires. Deuil-La Barre passerait, ainsi, de 21 638 habitants en 2014 à 24 902 habitants en 2030.

Aujourd'hui, le diagnostic territorial fait état d'un nombre moyen de personnes par ménage qui diminue, d'une forte augmentation des ménages d'une personne et d'une population légèrement vieillissante. Ainsi, les nouvelles constructions devront répondre aux besoins de la population deuilloise et faire face à certaines carences du parc immobilier recensées dans le diagnostic territorial, en particulier la sous représentativité des petits logements.

C'est pourquoi Deuil-La Barre souhaite accueillir 1 735 nouveaux logements (sociaux et privés confondus) d'ici 2030, en tenant compte du point mort¹ qui est de 25 logements par an. Ces nouvelles constructions devront intégrer une mixité de taille de logement, et par conséquent accueillir des logements de petite et moyenne taille, afin d'une part de répondre au phénomène de desserrement lié au départ des jeunes deuillois des logements familiaux, et d'autre part, faire face à la baisse du nombre de personnes par ménage et donc la hausse des ménages d'une personne.

❖ *Poursuivre la réalisation d'un habitat de qualité, notamment social, dans des espaces adaptés*

En conjuguant la volonté d'une offre renouvelée, du maintien de la qualité du parc existant et d'une répartition géographique équilibrée du parc social, Deuil-La Barre a pour objectif de développer et de préserver son offre d'habitat pour :

- ✓ offrir aux Deuillois de meilleures possibilités de parcours résidentiels dans la commune (jeunes, familles avec enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite,...) en adaptant le parc à l'évolution des modes de vie et à la diversité des situations familiales (familles mono parentales, familles recomposées, personnes seules,...) ;

¹ Le point mort correspond au besoin en logement pour maintenir la population au même niveau. Tout logement créé au-delà du "point mort" permet d'accueillir de nouveaux ménages ayant pour effet d'accroître la population.

- ✓ satisfaire les besoins locaux et la demande sociale pour que l'ensemble des familles, mais également les personnes seules, les jeunes comme les seniors, puissent continuer à vivre à Deuil-La Barre ;
- ✓ s'inscrire dans les objectifs de la loi Duflot, et par conséquent atteindre 25% de logements sociaux en 2025 ;
- ✓ s'inscrire dans les objectifs imposés par le Schéma Directeur de la région Île-de-France concernant l'augmentation de 15% de la "densité humaine et de la densité moyenne des espaces d'habitat", la commune possédant au moins une gare ;
- ✓ maintenir la mixité urbaine et sociale ;
- ✓ améliorer les performances énergétiques des bâtiments existants.

Aujourd'hui plusieurs axes d'intervention, répartis sur l'ensemble de la commune, existent pour accueillir de l'habitat, notamment social. Il s'agit de :

- ✓ l'acquisition par la ville, en association avec les bailleurs sociaux, au cas par cas en fonction des opportunités, de petites unités privées, parfois dégradées, en particulier en centre ville et autour des axes structurants, pour les intégrer dans le parc social de la commune ;
- ✓ la finalisation de la Zone d'Aménagement Concerté - ZAC - de la Galathée - 3 Communes avec :
 - l'aménagement de la place urbaine Sud, dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain, avec la réalisation de 173 logements étudiants, 56 logements en accession à la propriété et 55 logements sociaux ;
 - l'aménagement de l'îlot "Nbis" situé entre les rue de la Galathée et Abel Fauveau et qui accueille aujourd'hui un parking silo. Celui-ci sera détruit pour y réaliser une opération de 51 logements en accession sociale.
- ✓ deux sites de projets de construction :
 - l'îlot de la Poste dont l'aménagement se ferait en plusieurs phases. Ce site devrait accueillir un tiers minimum de logements sociaux. La réflexion est actuellement en cours ;
 - l'îlot Charcot. Ce site devrait accueillir 40% de logements sociaux et développer une offre de petits logements qui sont sous-représentés sur la commune. La réflexion est actuellement en cours.
- ✓ deux secteurs de réflexion d'aménagement :
 - la frange ouest de la friche boisée du secteur du Moutier, le long de la rue Napoléon Fauveau, est un site vierge d'environ 0,87 hectares, occupé aujourd'hui par des jardins familiaux. Ce site pourra faire l'objet d'une opération d'aménagement. Les jardins familiaux existants sur ce secteur seront déplacés.

- le secteur Château-La Barre qui accueille notamment le commissariat. Ce dernier devant être déplacé sur l'îlot de la Poste, ce secteur pourra faire l'objet d'une opération d'aménagement.
- ✓ encadrer et accompagner réglementairement la densification de certains secteurs afin de s'inscrire dans les objectifs imposés par le Schéma Directeur de la Région Île-de-France.

❖ ***Permettre le développement de la ville sur elle-même tout en préservant son authenticité à travers une urbanisation végétalisée, douce et durable***

Tout en possédant une organisation spatiale s'articulant autour de plusieurs entités ayant chacune leur particularité, le territoire de Deuil-La Barre détient un tissu pavillonnaire prédominant représentant plus de 61% de l'espace urbain communal. Porteur de la qualité de vie et de l'identité deuilloise, ce bâti est à protéger. La nouvelle réglementation proposée devra permettre l'évolution de ce bâti existant par une réflexion sur l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques, par rapport aux limites séparatives, sur l'emprise au sol ou encore sur la hauteur. La densification, par la création de nouveaux logements, ne doit se faire qu'en s'adaptant et en respectant la spécificité du tissu urbain deuillois afin d'assurer une intégration optimale qui préservera le cadre de vie de qualité.

❖ ***Encadrer les opérations immobilières afin de les intégrer au mieux dans le tissu urbain existant***

Les nouvelles constructions devront s'intégrer aux caractéristiques architecturales et paysagères de Deuil-La Barre. Elles feront donc l'objet d'un encadrement propre à répondre aux besoins et aux obligations de la commune en matière d'habitat, aux exigences d'une vraie qualité urbaine, mais aussi à l'indispensable préservation de l'environnement, avec une attention toute particulière à la protection des parcs et des jardins situés sur les grands terrains.

❖ ***Promouvoir la qualité architecturale des constructions***

Le développement souhaité de l'habitat deuillois doit s'accompagner d'une grande qualité architecturale des constructions et des matériaux. Il en va du confort et du plaisir des occupants, mais aussi du bien-être de l'ensemble de la population actuelle et future. Lors des études de projets, la ville incitera les maîtres d'ouvrage à étudier les solutions qui améliorent le confort des habitants. Les points suivants seront particulièrement examinés :

- ✓ la prise en compte des risques et des pollutions éventuels ;
- ✓ la bonne valorisation du potentiel constructif du terrain en prenant en compte l'environnement (orientation de la construction, végétation en place, déclivité du terrain) ;
- ✓ la recherche du confort des occupants par l'ensoleillement, l'intimité et l'isolation phonique des logements ;
- ✓ le choix de matériaux constructifs de qualité.

❖ *Lutter contre la dégradation du bâti et ses conséquences en particulier dans le centre ancien*

Pour poursuivre sa lutte contre l'habitat précaire et dégradé, la commune souhaite continuer à travailler sur ce bâti détérioré à travers un plan communal ou intercommunal pour l'aider à définir les outils et les moyens les plus opportuns.

Pour le maintien de la qualité de services et de prestations des équipements publics et le développement de la vie locale

Les nombreux équipements publics dont dispose la commune ont permis un développement d'une importance reconnue de la vie associative et sportive. Ce sont ainsi des liens sociaux qui se tissent en permanence entre des membres d'une population d'origine géographique de plus en plus diversifiée, et aux occupations professionnelles dispersées au sein de l'Île-de-France. Deuil-La Barre a, grâce à cela, créé une vraie vie de commune à laquelle la population est largement intégrée. Elle noue aussi des liens avec les habitants des communes proches, lesquels sont accueillis dans le tissu associatif deuillois, et par conséquent dans les infrastructures locales.

❖ *Garantir la qualité existante de l'accueil au sein des équipements publics, notamment culturels et sportifs*

A cette fin, il convient de conserver le bon niveau de services et de prestations des équipements publics. Ceci implique pour la commune de poursuivre son programme d'investissement de manière continue en fonction des attentes et pratiques culturelles et sportives des habitants et associations deuilloises.

❖ *Favoriser l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics et leur accessibilité aux personnes porteuses de handicap*

Impliquée dans la préservation de l'environnement et dans la lutte contre les inégalités, la commune souhaite que les rénovations des équipements publics intègrent certains critères de Haute Qualité Environnementale notamment énergétiques, et permettent une bonne mobilité des personnes porteuses de handicap, notamment par la mise en œuvre d'un agenda d'accessibilité programmé en investissement-réalisations pluriannuelles.

❖ *Favoriser l'accueil de nouvelles structures destinées à la petite enfance*

Deuil-La Barre a une offre d'accueil des tout petits importante, mais reste à conforter. Elle propose ainsi plusieurs lieux d'accueil tenant compte des différents modes de garde afin d'adapter au mieux l'offre aux besoins des familles. Cependant, au regard des demandes croissantes d'accueil d'enfants de moins de trois ans sur la commune, cette offre ne répond pas entièrement aux besoins des familles dans la mesure où, d'une part il y a un manque de places de crèches, et d'autre part le coût des assistantes maternelles reste élevé. Ainsi, la ville a le projet d'accueillir des micro-crèches et des crèches.

❖ ***Anticiper l'éventuelle prochaine saturation des équipements scolaires et périscolaires due aux projets de construction de nouveaux logements***

Pour répondre à la future croissance des effectifs scolaires liée au dynamisme démographique communal et pour améliorer la qualité de l'accueil de ses élèves, la commune souhaite d'une part, avoir la possibilité d'utiliser le foncier que ses groupes scolaires et périscolaires possèdent pour les développer et ce par une adaptation réglementaire, et d'autre part, mener une réflexion sur la réalisation d'un nouveau groupe scolaire, éventuellement au nord du territoire.

❖ ***Favoriser l'accueil de « maisons médicales »***

Au regard du bon fonctionnement de la « maison médicale » implantée sur le quartier de la Galathée, la commune souhaite favoriser l'accueil de ce type de structure sur d'autres quartiers de la Ville afin de proposer à ses habitants une offre médicale la plus complète possible à travers le regroupement de divers professionnels de la santé.

❖ ***Revitaliser le centre ancien à travers la valorisation de bâtis communaux pour accueillir des services et des animations générant une synergie pour développer la vie locale***

Afin de dynamiser le centre ville, la commune souhaite renforcer les conditions de rencontres, d'échanges et de productions, et ainsi développer le lien social, en permettant l'accueil d'activités et de services au sein de bâtiments communaux. Cette création de synergies facilitera l'émergence d'actions innovantes et développera la vie locale et les liens humains.

❖ ***Acquérir un bon niveau d'accès aux communications numériques***

Pour communiquer, entreprendre, télé-travailler, étudier ou encore se distraire, l'accès aux communications numériques est indispensable à la vie quotidienne des Deuillois. Dans ce cadre, la commune met en œuvre toutes les possibilités liées à ses propres compétences pour permettre le développement de la fibre optique et la densification des réseaux de communications numériques les plus modernes.

Pour un développement des liaisons douces, pour une sécurisation du réseau viaire et pour un renforcement des transports en commun

Œuvrer pour une ville qui fonctionne mieux, en améliorant l'ensemble des déplacements, ainsi que l'accès aux transports collectifs, est un enjeu important pour Deuil-la Barre.

❖ ***Favoriser les mobilités douces***

Pour accroître les déambulations douces dans la ville, Deuil-La Barre souhaite développer son plan de cheminements doux avec la réalisation de nouveaux aménagements spécifiques. Un véritable réseau de circulation douce sera mis en place. Ces aménagements auront notamment comme objectif d'offrir la meilleure desserte possible des principaux équipements, des gares et des lieux de vie communaux qui seront équipés de parkings vélo. Ce plan s'organise autour de trois principes :

- ✓ la création d'une coulée verte traversant la commune du nord au sud. Cet axe vert, réservé sur certaines portions à des circulations exclusivement douces, jalonnait divers équipements municipaux et sera accompagné d'une mise en valeur des espaces en friche situés au cœur du Moutier ;
- ✓ la volonté de mettre une partie de certaines voies en sens unique pour assurer une déambulation piétonne et cycle sécurisée ;
- ✓ la mise en place d'une "zone 30" sur certains secteurs, notamment autour des équipements, pour assurer un partage optimum entre les différents utilisateurs de l'espace public.

Cette volonté communale répond à plusieurs enjeux : limiter la circulation automobile pour réduire les pollutions liées aux transports, permettre une meilleure répartition du partage modal de l'espace public, et enfin offrir une meilleure accessibilité et attractivité des lieux de centralité de la commune.

Par ailleurs, il existe de nombreux sentiers notamment au sein des coteaux favorisant les déplacements de loisirs. Néanmoins, leur pratique est aujourd'hui fortement limitée en raison d'un manque d'entretien et de plusieurs dégradations. Pour développer une pratique de loisirs et que les Deuillois se réapproprient les coteaux, la ville souhaite reconquérir les nombreux sentiers en les revalorisant.

❖ ***Poursuivre la sécurisation des déambulations piétonnes par des aménagements adaptés de la voirie***

Si la présence de trottoirs sur l'ensemble du réseau viaire de Deuil-La Barre assure une déambulation piétonne pour les déplacements d'usage, certains secteurs souffrent de l'étroitesse de ces accotements ce qui rend la circulation piétonne parfois difficile et insécurisée. Afin de remédier à cette situation, la ville modifie, quand cela est possible, la structure de certaines voies, progressivement, au cas par cas, avec la création de trottoirs plus larges pour assurer un cheminement en toute sécurité pour les piétons et les personnes à mobilité réduite.

❖ *Poursuivre la réorganisation du plan de circulation suite à la fermeture du PN4*

La fermeture du passage à niveau de Deuil-La Barre nécessite une réflexion sur la refonte de son plan de circulation. A la suite des études préliminaires, les aménagements prévus sont :

- ✓ la création d'un nouveau franchissement souterrain de la voie ferrée uniquement pour les circulations douces (piétons, vélos,...) au niveau du passage à niveau actuel ;
- ✓ la création d'un nouveau franchissement souterrain de la voie ferrée pour les véhicules motorisés, les cycles, les piétons et les autres circulations douces plus au sud au niveau de la Plante des Champs ;
- ✓ le réaménagement de la voirie existante et la création de nouvelles voies pour fluidifier la circulation routière ;
- ✓ la modification des sens de circulations de certaines voies.

❖ *Poursuivre l'aménagement des voies de circulation en tenant compte des aspects sécuritaires et paysagers*

Afin de continuer à améliorer la qualité de son réseau viaire, Deuil-La Barre souhaite poursuivre la réhabilitation de certaines voies publiques, où la structure est fragilisée, pour qualifier l'espace public et pour mieux sécuriser les déplacements.

❖ *Aménager l'offre de stationnement et sa réglementation*

L'offre de stationnement est globalement satisfaisante sur le territoire communal, mais des tensions apparaissent dans certains secteurs pavillonnaires où l'étroitesse des voies ne permet pas d'accueillir le stationnement résidentiel, ainsi que sur certaines polarités commerciales et autour de la gare de La Barre-Ormesson. Pour faire face au manque de places dans ces secteurs, la commune envisage deux projets de parkings :

- ✓ la création d'un parking aérien rue Jacques Cartier. Il s'agit d'un projet intercommunal Deuil - Enghien pour le syndicat du Stade. Il serait, en effet, aménagé pour le stade ;
- ✓ la création d'un parking souterrain au niveau du secteur de La Barre-Ormesson.

De plus, la ville réfléchit actuellement sur la politique à mener sur cette thématique avec la mise en place d'une réglementation adaptée en fonction de la nature du stationnement.

❖ *Poursuivre, en partenariat avec Île-de-France Mobilités et la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, l'amélioration de la desserte du territoire par les transports en commun*

La commune souhaite, en collaboration avec Île-de-France Mobilités et la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, un renforcement des fréquences des lignes de bus afin de faciliter leur utilisation par les habitants et ainsi leur permettre de rejoindre plus aisément, quotidiennement, les différentes polarités communales et intercommunales.

Pour le soutien de l'activité économique deuilloise

Deuil-La Barre souhaite préserver et développer ses activités économiques qui apportent emplois et soutiennent le dynamisme de la commune.

❖ *Préserver règlementairement le tissu commercial existant et les activités économiques sur certains secteurs*

Le commerce et les activités économiques occupent une fonction de toute première importance pour le développement de la vie sociale et économique locale. Deuil-La Barre compte cinq polarités commerciales : le centre ville, la gare de La Barre-Ormesson, la gare de Deuil-Montmagny, la Galathée Trois Communes et les Mortefontaine-La Poste.

La poursuite de la revitalisation du commerce et des activités économiques est un objectif primordial pour la ville qui souhaite mener des actions fortes et volontaristes afin de renforcer la vocation de ces polarités. Il s'agit de tenir compte du contexte économique existant, et ce pour offrir aux Deuillois des commerces et des activités tertiaires diversifiés et complémentaires dans un cadre agréable. L'axe d'intervention prioritaire préconisé est de préserver et accroître la vocation économique de locaux en pied d'immeubles. Il s'agit de maintenir des professions libérales et une activité commerciale et tertiaire en rez-de-chaussée sur certains axes bien définis à travers le règlement du Plan Local d'Urbanisme.

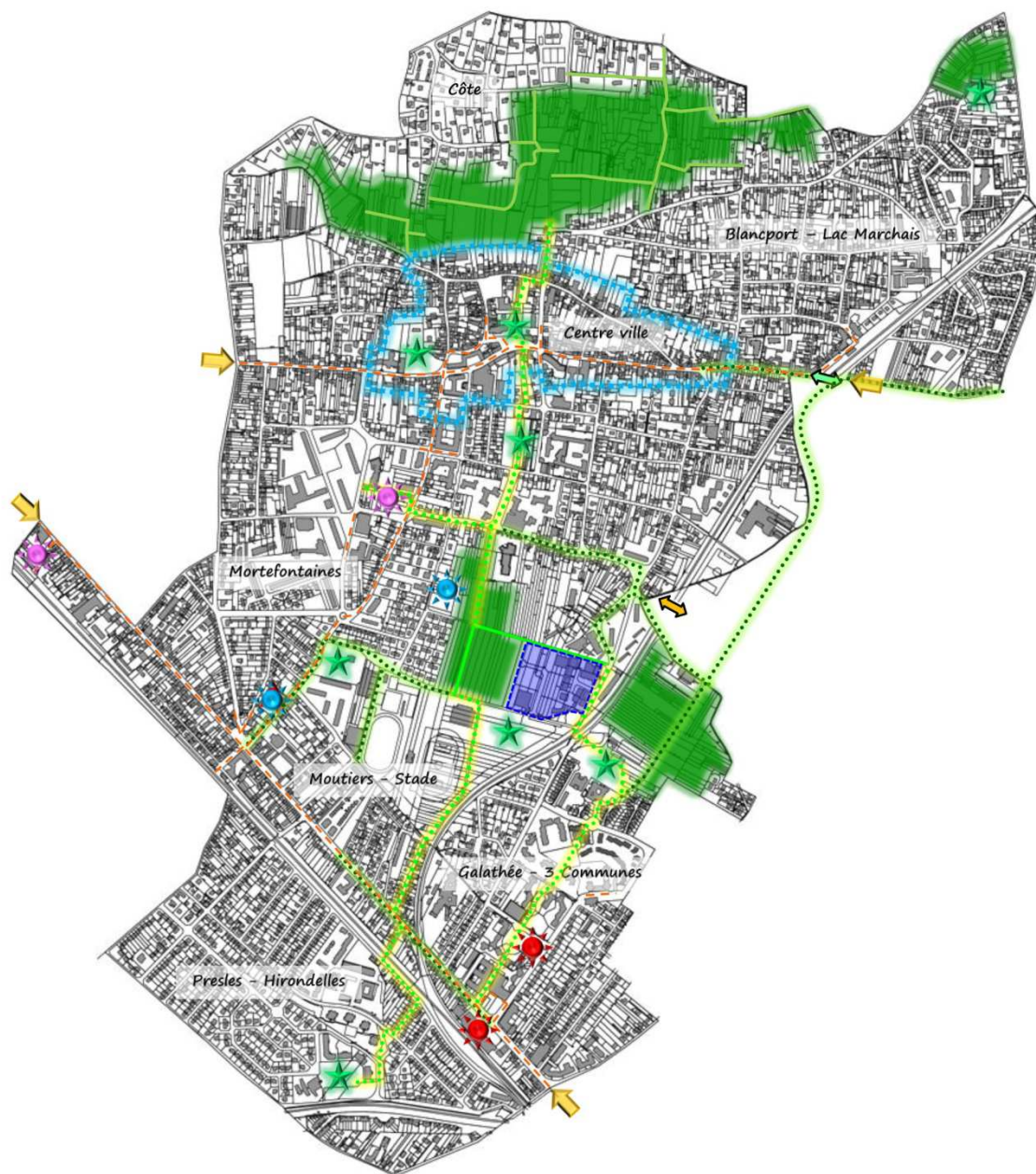
❖ *Améliorer l'accessibilité de la Zone d'Activités du Moutier et ses capacités de stationnement*

Afin d'améliorer le fonctionnement de la Zone d'Activités du Moutier, la commune, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, souhaite renforcer sa desserte et réorganiser le stationnement au sein du site.

❖ *Participer au développement de l'emploi local*

Selon l'Observatoire Régional de l'Immobilier d'Entreprise en Île-de-France, près d'un quart des actifs franciliens occupant des bureaux pourrait travailler à distance à l'horizon 2030. Distances domicile-travail importantes, espaces habitables restreints, coût de l'immobilier conséquent sont autant de paramètres qui invitent à mutualiser les ressources et l'espace de travail. Ainsi, Deuil-La Barre souhaite promouvoir un espace de travail, partagé et convivial, destiné aux entrepreneurs et aux étudiants et favorisant le travail collaboratif, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée qui dispose de la compétence économique.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Deuil-La Barre



Pour une protection de l'environnement et une préservation du cadre de vie deuillois

- Poursuivre l'aménagement de la coulée verte
- Aménagement de la coulée verte réalisée
- ★ Affirmer les espaces verts publics au sein du tissu urbain et renforcer la végétalisation de l'espace public
- Mettre en valeur les friches boisées du Moutier, de la Plante des Champs et de la Côte de Deuil
- Poursuivre la protection de la forme urbaine et architecturale du centre ancien
- ➡ Poursuivre la requalification des principales entrées de ville de la commune

Pour une préservation et une diversification du parc immobilier deuillois

- ★ Finalisation de la ZAC de la Galathée - 3 Communes
- ★ Sites de projets de construction
- ★ Secteurs de réflexion d'aménagement
- Améliorer l'accessibilité de la Zone d'Activités du Moutier et ses capacités de stationnement
- Préserver le tissu commerciale sur certains axes

Pour le soutien de l'activité économique deuilloise

Pour un développement des liaisons douces, pour une sécurisation du réseau viaire et pour un renforcement des transports en commun

- Développer les cheminements doux
- Valoriser les sentiers sur la côte de Deuil
- ↔ Création d'un nouveau franchissement souterrain de la voie ferrée uniquement pour les circulations douces
- ➡ Création d'un nouveau franchissement souterrain de la voie ferrée pour les véhicules motorisés